



Ah...votre santé !!!



Vous êtes victime ou témoin :

D'incivilités (manque de respect, politesse)
D'agressions verbales (insultes, injures, menaces)
D'acte violent ou de dégradations
D'une agression physique

➔ **Causé-es par un tiers extérieur à Pôles Emploi**

Il faut les signaler afin que la réalité des conditions de travail soit prise en compte par l'Etablissement

Maintenant les remontées sont à faire depuis :

- Le bureau métier
- Onglet autres
- Onglet déclaration d'un évènement : fiche de signalement

Cette fiche peut être enregistrée sous forme de brouillon pour vous laisser le temps de mieux formaliser les faits.



Vous subissez :

De la violence institutionnelle (charge de travail, perte de sens au travail, injonctions multiples et contradictoires, etc...)
Des agressions verbales entre collègues ou hiérarchiques
Des propos vexatoires, des vols d'effets personnels

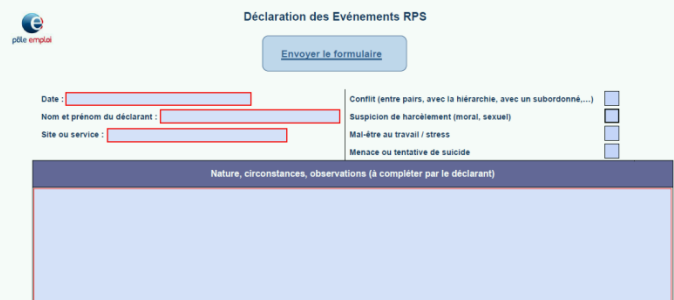


VOUS POUVEZ TRANSMETTRE UN SIGNALEMENT RPS

Pour ce faire vous allez dans les onglets suivants :

Intranet Occitanie → ressources humaines → qualité de vie au travail → prévention et gestion des violences internes → déclaration d'évènements RPS.

Cette fiche est transmise automatiquement, lorsque vous l'envoyez, aux personnes en charge de la qualité de vie au travail. **Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi en informer vos représentants SNU au CHSCT, qui prendront contact avec vous.**



Le SNU Occitanie, le Syndicat qui se bat au quotidien pour l'amélioration de vos conditions de travail et qui lutte pour la diminution des Risques Psychosociaux.

Pour nous alerter, contacter vos représentants SNU au CHSCT PE Occitanie Est

Michel GUY : michel.guy@pole-emploi.fr
Pierre SANCHEZ : pierre.sanchez01@pole-emploi.fr

Carole PADAY (RS) : carole.paday@pole-emploi.fr
Jonathan SIERRA : jonathan.sierra@pole-emploi.fr